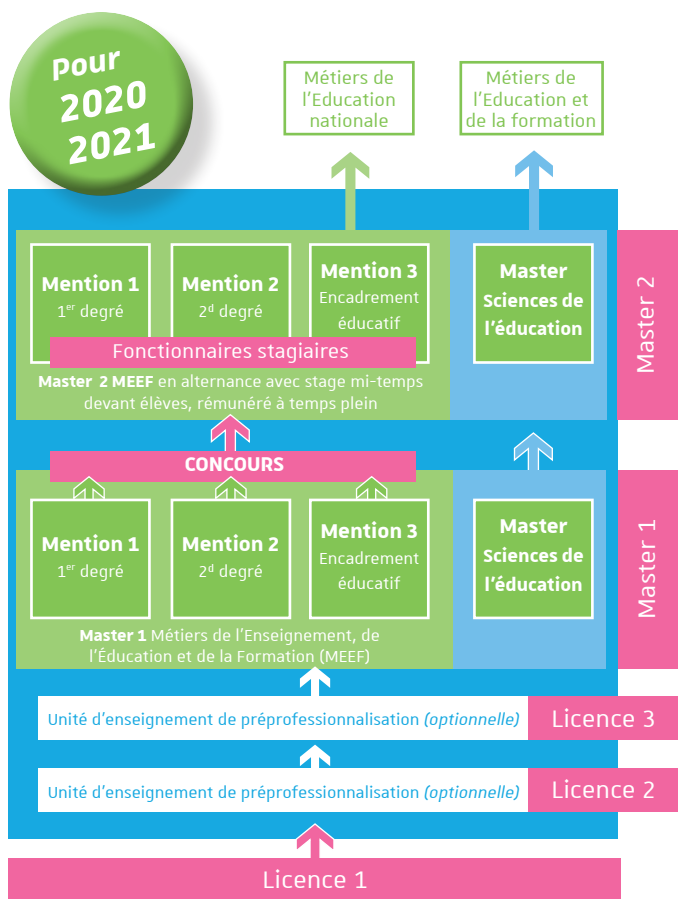


Le cursus de formation



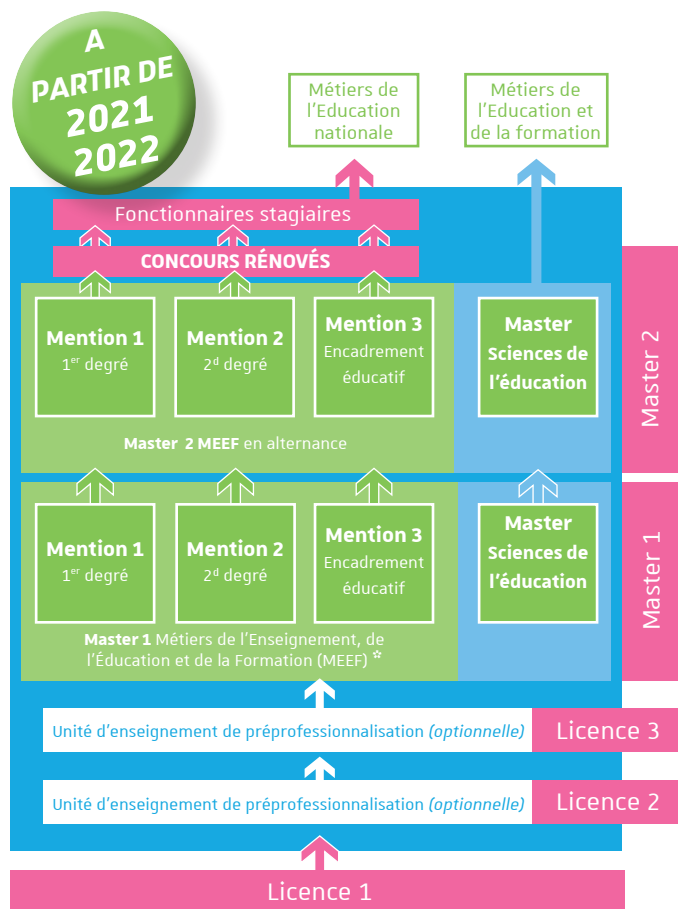
Les étudiants admis au concours à la fin de leur master 1 sans avoir validé leur année peuvent conserver pendant 1 an le bénéfice de leur admission au concours. Ce report d'admission leur permet d'avoir une nouvelle chance d'obtenir leur master.

Les étudiants de master 1 ayant échoué au concours 2020 ont poursuivi leur cursus de M2 et passeront à nouveau le concours en 2021.

Le nouveau cursus de formation

d'après la loi du 26/07/2019

«Pour une école de la confiance»

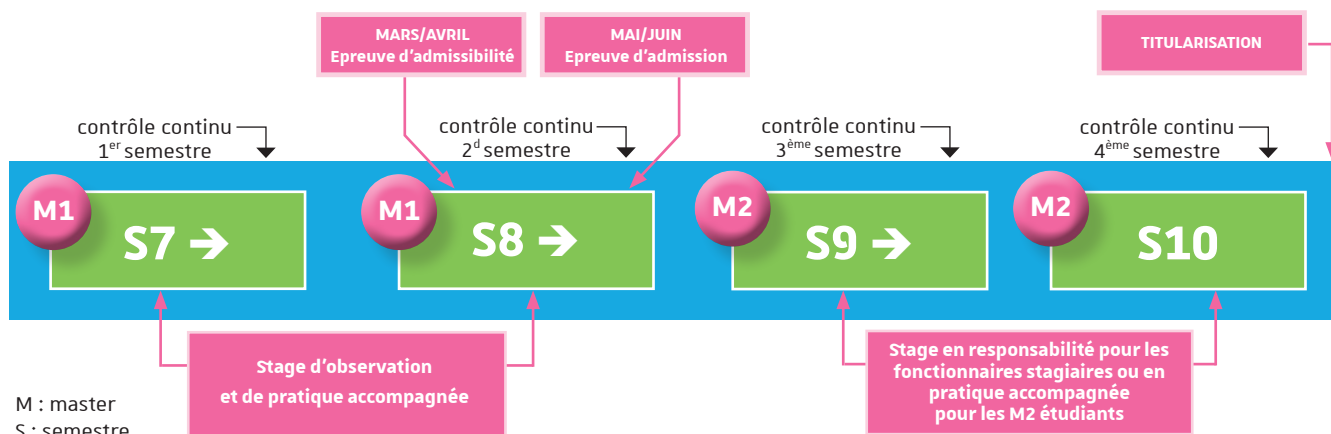


* Parcours aménagé pour les M1 entrant à la rentrée 2020

Pour la session 2021, les concours de l'enseignement seront encore accessibles aux étudiants de M1 et M2.

Pour la session 2022, seuls les M2 pourront passer les concours de l'enseignement (concours renouvelés).

L'organisation du master MEEF (pour 2020-2021)



M : master
S : semestre